AUTORISATION POUR DES DIFFUSIONS MUSICALES

En vertu de la Loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données et de la Convention modifiée de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, adoptée en 1886, une autorisation préalable de la SACEM LUXEMBOURG est indispensable avant toute représentation publique d'œuvres appartenant aux répertoires gérés ou représentés par celle-ci. Cette autorisation permet d'utiliser les œuvres de ces répertoires, en contrepartie du paiement d'une redevance de droits d'auteur dont les conditions financières sont définies par la SACEM LUXEMBOURG en sa qualité d'organisme de gestion collective de droits d'auteur.

SONORISATION MUSICALE

Dans l'hypothèse où l'objet de la présente facture concerne une sonorisation musicale, cette facture constituera dès son règlement, autorisation pour diffusion des œuvres précitées, pendant la période de référence indiquée.

MANIFESTATION AVEC DIFFUSION D'ŒUVRES MUSICALES

Dans l'hypothèse où l'objet de la présente facture concerne des manifestations avec diffusion d'œuvres musicales dont vous êtes l'organisateur, cette facture constituera, dès son règlement, autorisation pour diffusion des œuvres précitées lors desdites manifestations.

SERVICE EN LIGNE AVEC DIFFUSION D'ŒUVRES MUSICALES

Dans l'hypothèse où l'objet de la présente facture concerne une prestation de services en ligne avec diffusion d'œuvres musicales, cette facture est adressée au prestataire de services en ligne par voie électronique. La déclaration de ce prestataire comme l'émission de la présente facture utilisent, en principe, un format tenant compte des normes ou pratiques sectorielles élaborées à l'échelle internationale ou au niveau de l'Union européenne en matière d'échange par voie électronique des données sur les œuvres, droits et titulaires de droits concernés.

Ces œuvres, droits et titulaires de droits sont indiqués et identifiés avec précision, sur la base de données de la SACEM disponible à l'adresse internet suivante : https://repertoire.sacem.fr Dans la mesure du possible, la facture indiquera, au recto, le type d'utilisation qui a été faite sur base des informations fournies par la déclaration du prestataire de services en ligne, ainsi que le format utilisé pour fournir ces informations.

Dès son règlement, cette facture constituera autorisation pour diffusion des œuvres précitées dans le strict cadre de la prestation de services en ligne concernée. Le prestataire de services en ligne ne peut pas refuser d'accepter la présente facture en raison de son format si la SACEM LUXEMBOURG a suivi une norme sectorielle. Cette facture a été établie avec l'exactitude et aussi tôt que l'a permis la déclaration d'utilisation de droits en ligne effectuée par prestataire de services en ligne.

DIFFUSION D'ŒUVRES MUSICALES DANS LE CADRE D'UN ACCORD

Dans l'hypothèse où l'objet de la présente facture fait référence à un accord contractuel spécifique conclu avec la SACEM LUXEMBOURG concernant la diffusion des œuvres précitées, le règlement de cette facture se rapporte exclusivement aux dispositions contractuelles y afférentes.

DELAIS

Sauf mention spécifique au recto, la présente facture est payable endéans 30 jours à compter du jour de son émission.

NON-PAIEMENT DANS LES DÉLAIS

Conformément aux dispositions légales et à la loi du 18 avril 2004 relative aux délais de paiement et aux intérêts de retard en particulier, les factures non réglées à leur échéance porteront intérêt au taux directeur de la BCE majoré de 8% et donneront lieu au remboursement des frais de recouvrement

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de la présente facture et d'une autorisation de droits, vous déclarez avoir lu et approuvé la Politique de Confidentialité de la SACEM LUXEMBOURG, dont les termes et conditions sont consultables sur son site internet à l'adresse suivante : https://www.sacem.lu/fr/politique-de-confidentialite. Vous vous engagez à respecter cette Politique de Confidentialité dans le traitement de toute donnée à caractère personnel que vous recevrez ou pourriez recevoir.

Par ailleurs, vous vous engagez également à avoir une politique de confidentialité conforme à la Politique de Confidentialité de la SACEM LUXEMBOURG mentionnée ci-avant, ainsi qu'au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

INFORMATIONS

Toute information complémentaire ou suivi de vos paiements peut être obtenue par mail à l'adresse suivante : info@sacemlux.lu ou en appelant le 47 55 59